

● (9.00 p.m.)

M. Forrestall: J'aurais une brève question à poser. Je m'excuse de mon absence de cet après-midi. Je me demande si le ministre a abordé le problème d'envergure qui semble faire encore une fois son apparition à Halifax. Il s'agit des appels d'offres dans le cas du *Scotian*. Le ministre peut-il nous renseigner là-dessus?

L'hon. M. Hellyer: Non; je n'ai pas abordé cette question, monsieur le président. Je n'ai pas, que je sache, de renseignements récents à ce sujet. A ma connaissance, il n'y a eu aucune modification des plans.

M. Forrestall: Il n'y a donc aucune somme dans ces crédits-ci en vue de ce programme de construction?

L'hon. M. Hellyer: Ce projet sera imputé sur ce que nous appelons le crédit 48, concernant les fonds que nous avons accumulés par suite de la vente de surplus.

M. Crouse: Monsieur le président, je voudrais poser une question se rattachant en quelque sorte au sujet. A-t-on pris des mesures pour améliorer l'efficacité de nos chantiers maritimes de la côte est? Le ministre sait qu'en raison des hauts et des bas, nos chantiers maritimes sont un véritable cauchemar aux yeux de spécialistes du rendement. A-t-on songé à niveler les périodes de travail aux chantiers maritimes, dans le cas des travaux de radoub, par exemple, sans nuire à l'efficacité de la flotte? A-t-on songé à cet aspect du travail de radoub, notamment en ce qui concerne la côte est?

L'hon. M. Hellyer: Sauf erreur, voici la question: A-t-on étudié comment on pourrait répartir également le travail?

M. Crouse: Oui.

L'hon. M. Hellyer: Je pense qu'il faut répondre oui, sous réserve d'une confirmation des membres de mon personnel. Je me rappelle avoir su, depuis peu, qu'on tentait de répartir les radoubs et les autres travaux exécutés dans les chantiers navals, de façon à supprimer les hauts et les bas dans la quantité de travail et à employer le personnel au maximum.

M. Crouse: A-t-on songé à revenir à l'ancienne méthode de l'attribution des travaux aux chantiers, en particulier en faveur de ceux de Lunenburg et de Liverpool, qui pour
[L'hon. M. Hellyer.]

raient alors compter que le gouvernement fédéral leur confierait des travaux de remise en état pendant leurs périodes creuses ou les périodes de chômage partiel. C'était la politique suivie dans les années passées, et le ministre le sait certainement.

L'hon. M. Hellyer: Cela relève vraiment du ministère de la Production de défense puisqu'il y est question de la répartition du travail.

L'hon. M. Bell: Le ministre en dit trop ou trop peu en réponse à la question du député d'Halifax. Ceci, dit-il, s'appliquait à ce que nous appelons le crédit 48 concernant les fonds excédentaires que nous avons accumulés. Mais, monsieur le président, il ne peut certainement pas s'agir de ces fonds-là. J'ai par-devers moi le crédit 48 actuel qui est de un dollar. Je ne vous dirai pas ce que je pense des crédits de un dollar et de leur pouvoir législatif. Mais le ministre ne peut certes dire, comme il l'a fait, que ce montant provient de l'excédent. Le ministère n'a nullement le droit, je crois, de le faire. Il doit s'adresser au Parlement qui doit voter tout montant dont il pourrait disposer sous forme d'excédent. Le ministre en a dit trop ou trop peu.

L'hon. M. Hellyer: L'an dernier, le Parlement a, en fait, accordé au ministère le droit de disposer de propriétés d'une valeur allant jusqu'à 5 millions de dollars et d'affecter cet argent à d'autres ouvrages approuvés par le Conseil du Trésor. C'est ce que nous avons fait au cours de l'an dernier. Nous avons vendu pour un peu plus de 5 millions de dollars en propriétés et nous affectons maintenant cette somme à des ouvrages et édifices nécessaires, y compris le *Scotian*. Il s'agit vraiment de la saine politique de gestion dont le député de Coast-Capilano parlait il y a quelques minutes. Il a dit alors que, grâce à ce nouveau programme, le ministère était encouragé à disposer du matériel excédentaire, y compris des terrains et des immeubles. C'est le même genre de stimulant qu'aurait une entreprise privée. Je puis assurer à mon honorable ami que cette méthode donne exactement les résultats que nous escomptions. Avant d'obtenir cette autorisation, le personnel hésitait beaucoup à disposer de quoi que ce soit, car les recettes étaient versées de nouveau dans le Fonds du revenu consolidé. Le ministre n'en profitait pas, et si quelqu'un pouvait tirer même le plus petit profit du matériel,